

# Compte rendu conseil de quartier n°3

Maison du temps libre le 24/06/2022



## Conseil de Quartier

La Font de Loume, L'Ourzet, La Rouquaire, La Grande Bastide,  
Queyron, La Bégude, Vauloubé, L'Abreuvement, Le Moulin à Vent,  
Coullet Rollan.

### Présentation du conseiller de quartier:

Le référent de quartier c'est « un citoyen dont la résidence principale se situe sur la commune, élu par son quartier, disponible et impliqué, œuvrant volontairement et bénévolement pour l'intérêt général et sans discrimination. Il est l'interlocuteur privilégié, l'interface entre son quartier et la municipalité.

Le référent de quartier n'est pas :

- le porte-parole d'intérêts particuliers, et encore moins de ses propres intérêts
- un médiateur dans les conflits de voisinage
- un responsable politique
- un substitut de la police ou des services techniques

**Il est rappelé en début de séance que le conseil de quartier se doit d'être proactif et force de propositions.**

### Présentations des outils de communications municipaux :

Afin d'accéder facilement à l'actualité de la commune, il existe l'application Maires&citoyens, accessible depuis un ordinateur, téléchargeable depuis l'Apple store ou Google play. Cette application vous permettra de discuter avec les élus, et d'être informé de toute l'actualité communale ( École / permanences / Conseils municipaux / Travaux..... )



<https://mairesetcitoyens.fr/>

## **Pénurie d'eau/ État de sécheresse :**

Nous avons tous conscience d'un déficit pluviométrique important, des règles s'imposent quant à la gestion de l'eau. Aussi j'encourage les habitants du quartier 3 à avoir une consommation raisonnée et ajustée.

Vous pouvez consulter les mesures de restriction de l'usage de l'eau en fonction du niveau de sécheresse en suivant ce lien : <http://www.var.gouv.fr/les-mesures-d-interdiction-et-de-restriction-de-l-a10958.html>

Cependant une économie d'eau efficace ne pourra se faire qu'avec la participation de tous, et à ce titre il ne sera pas concevable d'observer des coupures d'eau sur notre réseau, quand dans le même temps, le tourisme de masse et tous ses excès ne prendront pas en compte cette pénurie, en effet avec un peu plus de 55 millions de nuitées dans le Var en 2020 (-21% en 1 an, période de Covid), additionné une offre qui ne cesse de s'agrandir, et une consommation estimée en période de vacances à 100 litres /jour/personne, le tourisme et cette offre grandissante n'est clairement pas compatible avec nos ressources actuelles en eau.

Ensuite le rendement du réseau d'eau géré par la communauté de communes Pays de Fayence n'est pas satisfaisant, plus la ressource est rare, plus sa gestion doit être sérieuse, sur 10 millions de m<sup>3</sup> déviés de la Siagnole, entre 20% et 25% seront perdus sur le réseau, ce qui nous amène à 2 / 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau traitées perdues sur le réseau, ce qui n'est pas non plus compatible avec nos ressources actuelles en eau.

Cuve du Queyron haut, un système de nettoyage des filtres déverse l'eau en dehors de la cuve afin de permettre la propreté des filtres, cependant la récupération de cette eau n'est pas envisageable, investissement trop important pour la quantité d'eau récupérable.

## **Demande du conseil de quartier :**

- **Est il possible pour le conseil municipal de prendre les actions nécessaires afin que les restrictions d'eau n'incombent pas seulement aux habitants et que tous les acteurs soient concernés ?**
- **Est il possible d'avoir un retour sur les baisses de pression du réseau de distribution ?**
- **Dans le but d'encourager les riverains à installer des gouttières et récupérer l'eau, est il possible d'étudier avec la Com/Com, l'achat de récupérateurs d'eau subventionnés comme cela a lieu pour les composteurs ?**
- **Est il possible de profiter au travers de la com/com de la ressource en eau de Saint-Cassien pour l'arrosage de nos jardins ?**
- **La pose de compteur vert est elle envisageable ?**

## **Gestion des déchets :**

La mise en place de la redevance incitative prendra place en janvier 2024, elle viendra remplacer l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M). Elle correspond à une gestion des déchets plus juste. La redevance incitative tout comme l'eau, le gaz ou l'électricité dépend de la quantité de déchets produite pour chaque famille.

Cette redevance n'est donc plus basée sur les caractéristiques d'une habitation ou d'un local mais sur le volume d'ordures ménagères non triées. Le principe : moins on produit d'ordures ménagères , moins la facture est élevée. Aussi à compter du 1er janvier 2024, tous les Français devront posséder un bac à compost à leur domicile ou déposer leurs biodéchets dans les bacs de compost mis à la disposition par les communes dans l'espace public.

Pour rappel, La Communauté de communes du Pays de Fayence propose à ses habitants possédant un jardin d'acquérir un composteur pour 15 €, Vous pouvez réserver votre composteur en le contactant au **04 94 85 93 89**.

<https://www.cc-paysdefayence.fr/dechets/compostage/>

# MODE D'EMPLOI COMPOSTAGE

Association   
**Les Coccinelles de Sans-Souci**

### Déchets à mettre dans le composteur

**DÉCHETS DE CUISINE**

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Restes de fruits gâtés ou cuits
- ✓ Marc de café et filtres
- ✓ Sachets de thé, Infusions
- ✓ Certains restes de repas (aliments abimés, pain rassis ...)
- ✓ Coquilles d'œufs concassées

**DÉCHETS DU JARDIN**

- ✓ Tonte de gazon
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Tailles de haies
- ✓ Déchets de potager (fanés de légumes, fruits et légumes abimés)
- ✓ Mauvaises herbes (non grainées), fleurs fanées
- ✓ Branchages de petites tailles

**DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES**

- ✓ Paille, foin, écorces d'arbres broyées
- ✓ Serviettes et mouchoirs en papier, Essuie-tout
- ✓ Cendres de bois, sciures et copeaux de bois (non traités)

**LÉGENDE :** ● Déchets à dominante «Carbone»    ▲ Déchets à dominante «Azote»

### Déchets à ne pas mettre dans le composteur

**DÉCHETS DE CUISINE**

- Pelures acides d'agrumes (oranges, citrons, pamplemousses ...)
- Restes de viandes (os ...), de poissons (arêtes ...)
- Produits laitiers (laitages, croute de fromages ...)
- Huiles de fritures ou de vidange
- Trognons de choux
- Noyaux, coquilles de fruits de mer

**DÉCHETS DU JARDIN**

- Végétaux à décomposition difficile (thuyas, résineux, lierre ...)
- Boutons d'or, végétaux atteints de maladies
- Végétaux contenant des substances toxiques (rhubarbe, noyer, plantes traitées chimiquement ...)
- Grosses tailles ou branches entières
- Mauvaises herbes grainées
- Terre, sable, gravats

**DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES**

- Excréments d'animaux familiers (litières ...) et matières fécales humaines (couches ...)
- Cartons imprimés, imprimés couleurs (magazines, revues ...), papiers glacés, tissus
- Sacs et poussières d'aspirateurs, mégots de cigarettes
- Cendres de charbon, barbecue
- De manière générale tous les déchets non organiques (verre, plastique, métal ...) ou toxiques

- Le conseil de quartier signale que le planning de ramassage des ordures ménagères n'est pas adapté, et à minima demande 2 ramassages par semaine en période estivale.

## Sujets complémentaires a l'ordre du jour :

### Chemin de Vauloube :



Les derniers permis d'aménager ne sont pas en harmonie avec le quartier et ce qu'en attendent les riverains, aussi est il possible de prendre en compte ses remarques dans le cadre de la révision du PLU bagnolais ?

- Éviter la recherche de rendement maximum, afin de garantir des espaces verts.
- Essayer de garantir une intimité pour chaque riverain en évitant un maximum les maisons a étages collées les unes aux autres.
- Atteindre une cohérence avec les constructions existantes dans l'environnement direct.

La densification du trafic sur ce chemin pose de grosses difficultés aux habitants, avec de nombreux endroits où le croisement est impossible, certains déplacements deviennent un parcours du combattant, tout comme se rendre à la déchetterie avec une remorque. Aussi les vitesses ne sont pas respectées, **pour rappel la vitesse y est limitée a 30Km/h.**

Concernant le chemin de Vuloube et dans le cadre du conseil de quartier, est il possible :

- **De renforcer les contrôles de la police municipale dans ce secteur.**
- **D'étudier la pose de panneaux supplémentaires rappelant la limitation de vitesse.**
- **D'étudier le possibilité de rendre ce chemin uniquement accessibles aux riverains.**
- **D'étudier la mise en sens unique(ce qui risque d'accélérer la vitesse des véhicules).**
- **De contrôler la présence des panneaux de tonnage dans les 2 sens, et de vérifier l'application des normes de circulation.**
- **D'étudier la faisabilité de mise en place de ralentisseurs.**

### **Chemin de Maupas :**

Le chemin de Maupas est à ce jour l'itinéraire privilégié de contournement du centre village pour les non résidents bagnolais. Afin d'éviter un accident plus grave que les derniers, est il possible :

- **De renforcer les contrôles de la police municipale dans ce secteur.**
- **D'étudier la mise en place de ralentisseurs type chicanes sur ce chemin ?**  
*L'installation de ses ralentisseurs permettra de ralentir la circulation aux différentes intersections (Chemin de la Rouquaire, Chemin du Queyron et Chemin de Vuloube) qui à ce jour deviennent dangereuses.*



### **Débroussaillage :**

Pour se protéger des feux de forêts, le débroussaillage est une obligation dans le Var, vous trouverez ci dessous le lien pour toutes les informations utiles.

<http://www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html>

Le conseil de quartier a fait part de son inquiétude quant au non respect des règles élémentaires de débroussaillage, Monsieur Zorzut, Adjoint en charge de la sécurité, gestion de crise et protection de la forêt, a prit la parole pour préciser que la commune procède a des contrôles concernant les obligations de débroussaillage, les actions pour le premier semestre ont principalement eu lieu dans les zones historiquement sensibles et connues pour la propagation des feux de forêt, il précise aussi, que le contrôle de la bonne exécution de ses obligations continuera cette année. Des panneaux de sensibilisation vont être installés par la mairie prochainement.



### **Label Villes et Villages étoilés :**

Le conseil de quartier félicite la commune pour l'obtention du label village étoilé, aussi est il possible d'organiser des séances de découverte de l'astronomie au travers de l'appel à un passionné bénévole via les moyens de communications municipaux ?



### **Propositions d'actions du conseil de Quartier :**

Le quartier souhaiterait organiser avec l'aide de la mairie une action de nettoyage des abords des routes sur le quartier n°3, en effet nous avons tous constaté de nombreuses incivilités dans les fossés, présence de bouteilles de vins, de bières, de papiers.....

Dans ce contexte est il possible d'obtenir un véhicule adapté et des sacs poubelles afin d'organiser une action de ramassage de ces déchets ?

### **Dépôts sauvages :**

Il est possible de demander la mise en place de caméra de surveillance sur les lieux ou vous constatez des dépôts sauvages ou des incivilités, cette demande se fera via l'intermédiaire du conseiller de quartier.

Le prochain conseil de quartier se déroulera en Octobre / Novembre.

Les sujets abordés, a ce jour seront les suivants :

- Avancés sur les sujets abordés lors de la première réunion de quartier
- Explication du PLU / Révision en cours / quelles attentes concernant le quartier 3
- Déploiement de la fibre sur notre quartier.

DUPAS Laurie  
Secrétaire de Séance

Conseiller de Quartier n°3  
Sébastien DUPAS  
[RDQ3.bef@gmail.com](mailto:RDQ3.bef@gmail.com)